

pass COVID-19 sanitaire en bibliothèque

Informations
pratiques
pour les usagers
de la Médiathèque
municipale



- Je présente mon pass sanitaire papier ou sur mon smartphone
(à compter du 9 août pour les plus de 18 ans, à compter du 30 septembre pour les plus de 12 ans)
Votre pass sera vérifié par l'application Tous Anti Covid Verif et les données seront effacées.

Le pass sanitaire, c'est quoi ?

Preuves sanitaires valides



Une preuve de vaccination

(cycle vaccinal complet + délai nécessaire pour le développement des anticorps)



Une preuve de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 72h au moment du contrôle



Une preuve de rétablissement

(test RT-PCR ou antigénique positif de plus de 15 jours et moins de 6 mois)

- Je garde le masque dans la médiathèque



Si je n'ai pas de pass sanitaire ?

- Vous souhaitez rendre vos documents et/ou en emprunter
- La médiathèque municipale remet en place le Drive
Je fais des recherches sur <http://www.mediathèque-feignies.fr> et j'envoie ma sélection de documents (marqués disponibles à l'écran) par mail sur biblio.drive@ville-feignies.fr
- J'attends de recevoir un mail qui me confirme la prise en compte de ma réservation et je téléphone pour prendre rendez-vous pour le retour et/ou la mise à disposition de mes documents
- Des sacs surprise sont également proposés à la demande
- L'accès au drive se fera sur la terrasse côté parking les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 10h. Prenez rendez-vous !

